Etats financiers annuels de SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV

STRATEGIE ACTIONS SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **19 mai 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
Portefeuille-titres		0.400.404	5 00 4 700
Actions et droits rattachés		6 463 161	5 624 708
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		147 277 341 926	198 426 233 137
Titles OF CVIVI	3.1	6 952 364	6 056 271
	··· _	0 002 004	0 000 21 1
Placements monétaires et disponibilités			
Placements monétaires	3.2	496 396	1 498 938
Disponibilités	3.3	1 471 241	1 824 609
-1	_	1 967 637	3 323 547
Créances d'exploitations	_	-	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		8 920 001	9 379 818
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	34 116	33 892
Autres créditeurs divers	3.5	5 526	7 353
TOTAL PASSIF		39 642	41 245
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	8 738 948	9 210 406
Sommes distribuables	3.7	141 411	128 167
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2	4
Sommes distribuables de l'exercice		141 409	128 163
ACTIF NET		8 880 359	9 338 573
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		8 920 001	9 379 818

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus du portefeuille-titres		241 256	263 133
Dividendes	4.1	233 161	252 405
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	8 095	10 728
Revenus des placements monétaires	4.3	73 335	71 056
Total des revenus des placements		314 591	334 189
Charges de gestion des placements	4.4	<131 306>	<153 053>
Revenu net des placements		183 285	181 136
Autres produits Autres charges	4.5	- <32 265>	- <36 012>
Résultat d'exploitation		151 020	145 124
Régularisation du résultat d'exploitation		<9 611>	<16 961>
Sommes distribuables de l'exercice		141 409	128 163
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus ou moins values potentielles sur titres Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		9 611 438 638 <24 106>	16 961 <960 655> 71 001
Frais de négociation de titres Résultat net de l'exercice		<25 371> 540 181	<28 245> <772 775>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016 (Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 01/01/2016 au 31/12/2016	Du 01/01/2015 au 31/12/2015
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		<u>540 181</u>	<u><772 775></u>
Résultat d'exploitation		151 020	145 124
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		438 638	<960 655>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<24 106>	71 001
Frais de négociation de titres		<25 371>	<28 245>
<u>Distributions de dividendes</u>		<124 308>	<154 622>
Transactions sur le capital		<u><874 087></u>	<983 323>
Souscriptions		-	1 084 888
Comited		_	1 056 114
Capital Régularisation des sommes non distribuables		_	18 015
Régularisation des sommes distribuables		_	10 759
Trogulariour des commes de madasies			
Rachats		<874 087>	<2 068 211>
Capital		<840 510>	<2 128 992>
Régularisation des sommes non distribuables		<20 109>	76 251
Régularisation des sommes distribuables		<13 468>	<24 807>
Droit de sortie		-	9 337
Variation de l'actif net		<458 214>	<1 910 720>
Actif net En début de l'exercice		9 338 573	11 249 293
En deput de l'exercice En fin de l'exercice		8 880 359	9 338 573
Nombre d'actions		2 230 000	3 330 010
En début de lleurs vise		4 186	4 634
En début de l'exercice		3 804	4 186
En fin de l'exercice		3 004	4 100
Valeur liquidative		2 334,479	2 230,906

Taux de rendement

6,02%

-6,75%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

(Montants exprimés en dinars)

1 – Presentation de la societe

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres de la SICAV.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2016 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Ils ont été établi sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre a leurs valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encouru à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeur assimilé sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2016 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2016.

2.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la SICAV.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 - Notes sur le bilan

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit:

A- Actions et droits rattachés

Titre	Nombre de	Coût	<u>Valeur</u>	% actif
	<u>titres</u>	<u>d'acquisition</u>	<u>Actuelle</u>	· <u> </u>
ADWYA	75 000	455 161	471 000	5,28%
AMEN BANK	8 450	198 333	204 558	2,29%
ASTREE	1 287	36 696	46 332	0,52%
ВН	13 050	220 045	236 179	2,65%
BIAT	2 742	193 494	242 971	2,72%
BNA	10 745	110 048	96 716	1,08%
CARTHAGE CEMENT	75 238	160 640	154 087	1,73%
CELLCOM	26 450	212 664	176 263	1,98%
CEREALIS	16 000	77 938	82 096	0,92%
ESSOUKNA	82 927	406 759	319 435	3,58%
EURO CYCLE	11 766	240 238	481 265	5,40%
GIF	45 839	95 183	79 256	0,89%
HEXABYTE	11 954	97 678	50 924	0,57%
ICF	1 108	37 044	24 708	0,28%
MAGASIN GENERAL	13 299	364 932	331 677	3,72%
MIP	75 240	122 814	94 050	1,05%
MONOPRIX	5 600	63 473	54 471	0,61%
OFFICEPLAST	51 398	91 695	157 946	1,77%
SAH	13 000	134 265	176 254	1,98%
SERVICOM	8 700	70 327	85 913	0,96%
SFBT	16 500	323 856	313 187	3,51%
SIAME	25 900	61 011	62 082	0,70%
SIMPAR	12 000	386 629	529 608	5,94%
SITS	22 528	51 563	46 565	0,52%
SOMOCER	140 000	268 364	206 780	2,32%
STAR	870	147 409	104 398	1,17%
TELNET HOLDING	76 550	231 780	271 293	3,04%
TUNINVEST SICAR	9 584	93 267	94 882	1,06%
TUNIS RE	59 000	528 164	495 364	5,55%
TUNISIE LEASING	15 000	311 021	275 550	3,09%
UADH	17 657	63 162	87 049	0,98%
UNIMED	40 400	419 695	410 302	4,60%
Total actions et droits rattachés		6 275 348	6 463 161	72,46%

B- Titres OPCVM

Titre		<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	% actif
	Nombre de titres	d'acquisition	<u>Actuelle</u>	
FCP SMART EQUITY 2	140	132 301	139 956	1,57%
MCP SAFE FUND	942	100 081	100 845	1,13%
MAXULA INVEST.SICAV	958	100 075	101 125	1,13%
Total Titres OPCVM		332 457	341 926	3,83%

C-Obligations et valeurs assimilées

Titre		<u>Coût</u>	<u>Valeur</u>	% actif
	Nombre de titres	d'acquisition	Actuelle	
FCC BIAT CREDIMMO 1	200	27 051	27 205	0,30%
STB 2008/2	2 000	115 256	120 072	1,35%
Total Obligations et valeurs assimilés		142 307	147 277	1,65%
TOTAL		6 750 112	6 952 364	77,94%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Cout d'acquisition
Actions	5 969 188
Obligations et titres FCC	326 699
Titres OPCVM	100 081
	6 395 968

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Prix de Cession/ Remboursement	Plus ou moins- values réalisées
Actions	5 560 684	-	5 536 834	< 23 850 >
Obligation et titres FCC	376 939	26 197	402 881	< 256 >
	5 937 623	26 197	5 939 714	< 24 106 >

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

Certificat de dépôt	<u>Valeur</u> nominale	Coût d'acquisition	<u>Valeur</u> actuelle	% actif
HANIBAL LEASE au 16/02/2017	500 000	494 515	496 396	5,56%
Total HANIBAL LEASE	500 000	494 515	496 396	5,56%
Total certificats de dépôts	500 000	494 515	496 396	5,56%
Total placements monétaires	500 000	494 515	496 396	5,56%

3.3 Disponibilités:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	21 712	966 161
Compte à terme	500 000	-
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	6 972	9 222
Ventes de titres à encaisser	44 526	245 756
Amen Bank Pasteur	984 373	657 922
Liquidation émissions / rachats	< 4 731 >	-
Retenue à la source opérée/dépôt à vue et compte à terme	< 1 394 >	< 1 844 >
Achats de titres à régler	< 80 217 >	< 52 608 >
Total	1 471 241	1 824 609

3.4 Opérateurs créditeurs:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit:

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	9 345	9 715
Rémunération du distributeur exclusif à payer	21 805	22 668
Rémunération du dépositaire à payer	2 966	1 509
Total	34 116	33 892

3.5 Autres créditeurs divers:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit:

	31/12/2016	31/12/2015
Honoraires du commissaire aux comptes	2 751	4 954
Redevance CMF	765	783
TCL à payer	2 010	1 123
Autres (retenue à la source à payer)	-	493
Total	5 526	7 353

3.6 <u>Capital :</u>

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 se détaillent comme suit :

	31/12/2016
Capital au 1 ^{er} janvier 2016	
Montant	9 210 406
Nombre de titres	4 186
Nombre d'actionnaires	88
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre d'actionnaires entrants	-
Rachats effectués	
Montant	< 840 510 >
Nombre de titres	382
Nombre d'actionnaires sortants	13
Autres mouvements	
Frais de négociation de titres	< 25 371 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	438 638
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	< 24 106 >
Droit de sortie	-
Régularisations des sommes non distribuables	< 20 109 >
Capital au 31 décembre 2016	
Montant	8 738 948
Nombre de titres	3 804
Nombre d'actionnaires	75

3.7 Sommes distribuables :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
151 020	145 124
< 9 611 >	< 16 961 >
2	4
141 411	128 167
	151 020 < 9 611 >

4 – Notes sur l'etat de resultat

4.1 Dividende:

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Dividende TUNIS RE	29 740	12 250
Dividende ESSOUKNA	22 389	25 400
Dividende ADWYA	19 542	22 416
Dividende SIMPAR	17 550	18 910
Dividende BIAT	16 800	17 850
Dividende TUNISIE LEASING	15 999	22 752
Dividende STAR	13 708	1 781
Dividende EURO-CYCLES	13 563	10 140
Dividende UNIMED	10 788	-
Dividende CELLCOM	9 531	2062
Dividende SAH LILAS	7 695	2828
Dividende AMEN BANK	7 002	13 600
Dividende MAGASIN GENERAL	6 570	3120
Dividende SOTIPAPIER	5 916	1 740
Dividende HEXABYTE	5 345	3 954
Dividende OFFICEPLAST	4 311	-
Dividende TUNINVEST-SICAR	4 101	5800
Dividende SITS	3 870	7 630
Dividende MAXULA INVEST SICAV	3 425	1763
Dividende BT	3 347	-
Dividende ASTREE	2 574	1 746
Dividende MONOPRIX	2 520	-
Dividende SIAME	2 520	2600
Dividende DELICE HOLDING	1 080	3840
Dividende SOTEMAIL	968	4 957
Dividende I.C.F	886	1 967
Dividende CEREALIS	770	2038
Dividende SFBT	260	10 714
Dividende AIR LIQUIDE	150	1 149
Dividende SOTRAPIL	110	7 650
Dividende SFBT NG	81	-
Dividende FCP SMART EQUITY 2	50	-
Dividende SOTUVER	-	11 796
Dividende ASSAD	-	8 880
Dividende ENNAKL AUTOMOBILES	-	7 839
Dividende UIB	-	6 750
Dividende ATB	-	1 633
Dividende SOMOCER		1 250
	233 161	252 405
		=

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	31/12/2015
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	8 095	10 728
	8 095	10 728

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>
Intérêts sur billets de trésorerie	-	22 386
Intérêts sur certificats de dépôt	42 814	20 315
Intérêts sur dépôt à vue	30 511	28 355
Autres revenus	10	
	73 335	71 056

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>
Rémunération du gestionnaire	37 622	43 994
Rémunération du distributeur	87 784	102 654
Rémunération du dépositaire	5 900	6 405
	131 306	153 053

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2016 se détaille comme suit :

	31/12/2016	<u>31/12/2015</u>
TCL	11 755	15 241
Redevance CMF	9 222	10 748
Honoraires du commissaire aux comptes	10 809	9 434
Autres Frais	479	589
	32 265	36 012

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 <u>Données par action et ratios de gestion des placements :</u>

Données par action	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	82,700	79,835	75,499	78,458	68,079
Charges de gestion des placements	< 34,518 >	< 36,563 >	< 34,943 >	< 39,026 >	< 41,001 >
Revenus net des placements Autres produits	48,182	43,272	40,556 -	39,432	27,078
Autres charges	< 8,482 >	< 8,603 >	< 6,960 >	< 7,932 >	< 6,972 >
Résultat d'exploitation (1)	39,700	34,669	33,596	31,500	20,106
Régularisation du résultat d'exploitation Sommes distribuables de l'exercice	< 2,526 > 37,174	< 4,052 > 30,617	< 0,858 >	< 4,958 > 26,542	< 3,519 > 16,587
Variation des plus (ou moins)	0.,	33,511	0_,: 00	_0,0 :_	10,001
values potentielles sur titres	115,310	< 229,492 >	202,505	< 247,304 >	< 15,399 >
Frais de négociation de titres	< 6,670 >	< 6,747 >	< 4,039 >	< 4,453 >	< 4,489 >
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	< 6,337 >	16,962	< 51,173 >	14,304	126,223
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	102,303	< 219,277 >	147,293	< 237,453 >	106,335
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	142,003	< 184,609 >	180,888	< 205,953 >	126,441
Droit de sortie	-	2,230	0,038	0,767	2,424
Résultat non distribuable de l'exercice	102,303	< 217,047 >	147,331	< 236,686 >	108,759
Régularisation du résultat non distribuable	< 5,286 >	22,518	< 4,453 >	32,814	< 7,980 >
Sommes non distribuables de l'exercice	97,017	< 194,529 >	142,878	< 203,872 >	100,779
Distribution de dividende	30,618	32,738	26,541	16,587	5,701
Valeur liquidative	2 334,479	2 230,906	2 427,556	2 278,480	2 472,398
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,42%	1,42%	1,47%	1,43%	1,44%
Autres charges / actif net moyen	0,35%	0,33%	0,29%	0,29%	0,24%
Résultat distribuable / actif net moyen	1,53%	1,19%	1,41%	1,15%	0,70%

5 .2 Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de sur performance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 25% de la commission de sur performance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE ACTIONS SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société.
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

<u>6 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u>

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «STRATEGIE ACTIONS SICAV SA» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 11 327 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

RAPPORT GENERAL

En exécution de la mission qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du Code des Organismes de Placement Collectif, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- L'audit des états financiers de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, tel qu'ils sont joints au présent rapport, faisant apparaître un total actif de 8 920 001 DT, un actif net de 8 880 359 DT pour 3 804 actions en circulation et une valeur liquidative égale par action à 2 334,479 DT.
- les autres obligations légales et réglementaires.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et la présentation fidèle de ces états financiers conformément à la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit

appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au 31 décembre 2016, ainsi que de la performance financière et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers n°6 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par STRATEGIE ACTIONS SICAV SA au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 11 327 DT, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant cette observation

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016.

2- Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agrées pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

3- En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux Normes Internationales d'Audit, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

RAPPORT SPECIAL

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2016. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des obligations émises par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2016 et comptabilisés par la société s'élève à 395 DT.
- ✓ La société STRATEGIE ACTIONS SICAV a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets au titre de 2016 et comptabilisés par la société s'élève à 1 395 DT.

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

✓ La gestion de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2016, à 37 622 DT.

✓ La distribution et la gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE ACTIONS SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, le distributeur exclusif perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 1% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 1,5% TTC sur l'actif net placé en actions. Ses frais s'élèvent, au titre de l'exercice 2016, à 87 784 DT.

3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 27 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF